

Les réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc

Analyse des données HCR (juin 2026)

Note analytique — Centre MigraPress

Introduction

Les données officielles du HCR Maroc à fin juin 2026 révèlent une réalité que les discours sur la coopération migratoire euro-marocaine tendent systématiquement à effacer : la présence sur le territoire marocain d'une population de **23 615 réfugiés et demandeurs d'asile**, en croissance de **21,8%** en douze mois, majoritairement originaires de zones de conflits actifs (Soudan, Syrie, Centrafrique) et incluant des milliers d'enfants.

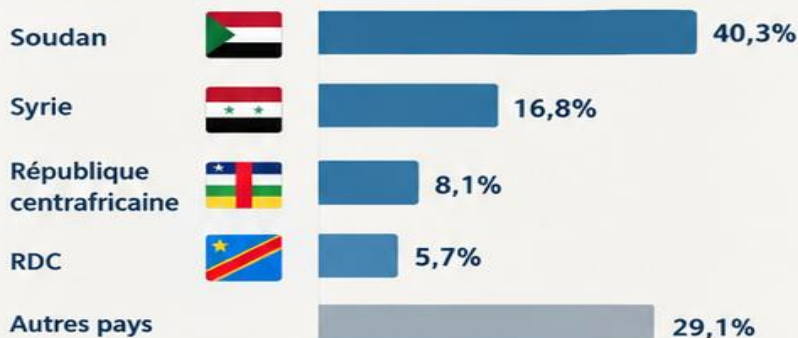
 **23 615**

réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc

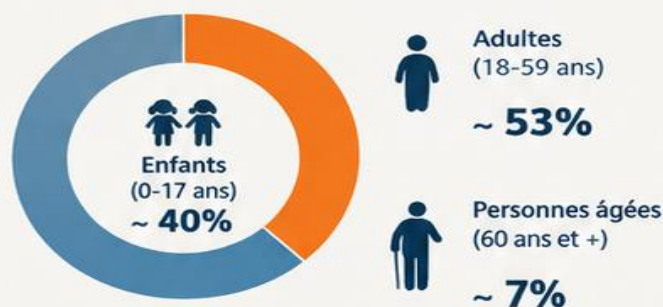
(juin 2026)

 **+21,8%**
en un an

Principaux pays d'origine (estimation)



Répartition par âge



Une présence qui s'inscrit dans la durée



Ces chiffres confirment que le Maroc n'est pas seulement un pays de transit, mais aussi un espace d'accueil pour des personnes en quête de protection internationale, souvent dans des conditions précaires.

“ Derrière ces chiffres, il y a des femmes, des hommes et des enfants, qui ont fui la guerre, la violence et les persécutions et qui trouvent au Maroc un espace de sécurité, souvent temporaire, mais vital. »

HCR Maroc

Les réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc

Analyse des données HCR (juin 2026)

Note analytique

Centre MigraPress

Introduction

*Les données officielles du HCR Maroc à fin juin 2026 révèlent une réalité que les discours sur la coopération migratoire euro-marocaine tendent systématiquement à effacer : la présence sur le territoire marocain d'une population de **23 615 réfugiés et demandeurs d'asile**, en croissance de **21,8%** en douze mois, majoritairement originaires de zones de conflits actifs (Soudan, Syrie, Centrafrique) et incluant des milliers d'enfants.*

*Cette note analytique du Centre MigraPress décrypte ces chiffres pour ce qu'ils signifient réellement : non pas une « crise migratoire » marginale, mais le symptôme d'un **système de protection structurellement sous-financé** (58% du budget non couvert à fin juin), d'une **absence de loi nationale sur l'asile** après douze ans de Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), et d'une **hiérarchie des priorités internationales** où contrôler les migrations coûte trente fois plus que protéger ceux qui migrent (300 millions d'euros de coopération frontalière UE-Maroc contre 9,1 millions de dollars pour le HCR Maroc).*

*À travers sept axes d'analyse — des chiffres bruts à la géopolitique des nationalités, en passant par la démographie des enfants, la crise de financement, l'état des services et la position hybride du Maroc — cette note montre que les **23 615 personnes enregistrées ne sont que la partie visible** d'une réalité bien plus large, et que leur présence au Maroc est la conséquence directe de conflits armés, de politiques de fermeture des frontières européennes et d'un système international de protection chroniquement défaillant.*

Insights clés

1. Une croissance structurelle, pas marginale

- **+21,8% en un an** (19 382 → 23 615 personnes) : ce taux n'est pas anecdotique, il signale une pression croissante sur un système déjà saturé.
- **68% des nouvelles inscriptions sont soudanaises** (6 816 personnes) : traduction démographique directe du conflit FAS/RSF au Soudan (depuis avril 2023), qui a produit la plus grande crise de déplacement interne au monde (11 millions de déplacés).

2. Une démographie de la vulnérabilité

- **28% des réfugiés reconnus sont des enfants** (≈ 4 600 mineurs) : ces mouvements ne sont pas des migrations économiques masculines individuelles, mais des déplacements familiaux avec des besoins spécifiques (éducation, santé pédiatrique, protection psychosociale).
- **510 enfants en danger identifiés, 86 mineurs non accompagnés** : chiffres minimaux, car les enfants non enregistrés sont structurellement les plus vulnérables et les moins accessibles aux dispositifs de protection.

3. Un financement à deux vitesses

- **58% du budget HCR non couvert à fin juin 2026** (sur 9,1 millions de dollars) : seulement 42% des besoins sont financés, malgré une légère amélioration à 45% à fin août grâce à des contributions volontaires.
- **Écart révélateur** : l'UE investit **300 millions d'euros** dans le contrôle des frontières au Maroc, mais le budget total du HCR Maroc — qui protège 23 615 personnes parmi les plus vulnérables — est de **9,1 millions de dollars**. Contrôler coûte 30 fois plus que protéger.

4. Des services manifestement insuffisants

- **2 631 consultations médicales spécialisées** pour 23 615 personnes en six mois : moins d'une consultation pour dix personnes, dont 28% d'enfants et une forte proportion de traumatisés de guerre.
- **711 interventions juridiques** : la très grande majorité des réfugiés n'ont pas accès à un accompagnement pour contester des expulsions, obtenir des actes de naissance ou se défendre dans des affaires pénales.
- **1 600 bénéficiaires d'aide financière** (moins de 7% de la population enregistrée) : les ressources ne permettent de cibler que les cas les plus extrêmes (mères célibataires, mineurs non accompagnés, survivantes de violences).

5. Un système hybride et fragile

- **Pas de loi nationale sur l'asile** après 12 ans de SNIA (2014) : le HCR exerce une fonction de substitution à l'État (détermination du statut, gestion des programmes), mais le transfert de responsabilités aux institutions marocaines reste inachevé.
- **86 sites de répartition** : cette dispersion territoriale complique la prestation de services et révèle que les réfugiés s'installent selon des logiques communautaires et économiques rationnelles, pas selon les dispositifs d'accueil.

6. La contradiction marocaine

- **Partenaire stratégique de l'UE** pour réduire les flux vers l'Europe, recevant des financements substantiels pour la gestion frontalière.
- **Système de protection sous-financé** sur son propre territoire : 23 615 réfugiés et demandeurs d'asile

bénéficient d'une protection financée à moins de la moitié de ses besoins.

- **Logique inhérente** : cette contradiction n'est pas un paradoxe, c'est la finalité même d'un modèle de coopération migratoire dont l'objectif principal est la réduction des flux vers l'Europe, pas l'amélioration des conditions de vie des migrants au Maroc.

7. Pour MigraPress : nommer ce que les discours effacent

- Les discours numériques marocains transforment souvent ces réfugiés en « menace », « vecteurs de criminalité » ou « marchandise exportée ».
- Ces données permettent de **nommer la réalité** : des êtres humains en situation de vulnérabilité extrême, dont la présence au Maroc n'est pas un choix de confort mais une nécessité de survie, produite par des conflits armés, des frontières fermées et un système international de protection défaillant.

I. Les chiffres bruts et ce qu'ils signifient

Les données officielles du HCR Maroc à fin juin 2026 établissent les faits suivants : **23 615 personnes** sont enregistrées comme réfugiés ou demandeurs d'asile sur le territoire marocain, dont **13 538 réfugiés reconnus** et **10 077 demandeurs d'asile**. Ces personnes se répartissent sur **plus de 86 sites** à travers le Royaume et proviennent de **plus de 60 nationalités**.

La progression annuelle est remarquable : **+21,8 %** par rapport à fin juin 2025 (19 382 personnes). Ce taux de croissance en douze mois — plus d'un cinquième de la population totale — n'est pas le reflet d'une tendance marginale. C'est le signal d'une pression croissante et structurelle sur un

système de protection dont les capacités institutionnelles et financières sont explicitement dépassées.

Avant d'aller plus loin, un préalable méthodologique s'impose : les **23 615 personnes enregistrées** ne représentent que la fraction visible et formellement reconnue d'une présence migratoire sur le territoire marocain qui dépasse très largement ce chiffre. Les migrants en situation irrégulière non enregistrés, les personnes ayant renoncé à s'inscrire faute d'information ou de confiance dans le système, les personnes en transit non stabilisées — toutes ces populations sont structurellement absentes de ces statistiques. Les 23 615 enregistrés sont le plancher, jamais le plafond, de la réalité.

II. La hiérarchie des nationalités : lire la géopolitique à travers les chiffres

2.1 Les Soudanais en tête — 68 % des nouvelles inscriptions

La prédominance soudanaise dans le corpus est écrasante : **6 816 personnes** d'origine soudanaise, représentant **68 % des nouvelles inscriptions** de 2026, avec un flux mensuel de **233 personnes**. Ce chiffre est la traduction démographique directe du conflit entre les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide qui ravage le Soudan depuis avril 2023 — conflit qui a produit, selon l'ONU, la plus grande crise de déplacement interne au monde avec plus de 11 millions de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan et des millions de réfugiés dans les pays voisins.

Le Maroc capte une fraction de ces flux — ceux qui ont les ressources, les réseaux et la résistance physique pour traverser le Sahara. Le flux mensuel de 233 nouvelles inscriptions soudanaises représente une pression constante et prévisible tant que le conflit se poursuit — ce qui, au rythme

actuel, pourrait porter la population soudanaise enregistrée au Maroc à plus de 9 000 personnes d'ici fin 2026.

2.2 Les Syriens — une communauté ancienne et stabilisée

Avec **5 239 personnes**, les Syriens constituent le deuxième groupe. Contrairement aux Soudanais — arrivée récente et croissante — la communauté syrienne au Maroc est plus ancienne, issue principalement des vagues de déplacement post-2011 et post-2015. Sa proportion dans les **nouvelles inscriptions de 2026** est significativement plus faible que son poids total, ce qui indique une population en voie de stabilisation — des personnes dont le statut est établi de longue date plutôt que des nouveaux arrivants.

Ce profil est analytiquement important : les Syriens représentent vraisemblablement la fraction la plus alphabétisée en arabe dans le corpus, facilitant leur accès aux services publics marocains. Leur relation à l'administration marocaine, à l'école, au marché du travail informel est plus mature que celle des nouvelles arrivées.

2.3 Les ressortissants d'Afrique subsaharienne — Guinée, Côte d'Ivoire, RCA

La présence de **Guinéens (2 066)**, **Ivoiriens (1 755)** et **Centrafricains (1 357)** dans les cinq premières nationalités révèle des logiques migratoires distinctes. Ces populations sont le plus souvent issues de pays dont les situations sécuritaires et économiques se sont dégradées, et dont les routes migratoires vers l'Europe passent par le Maroc comme pays de transit — potentiellement prolongé. Le terme « transit » est analytiquement trompeur ici : une personne qui vit six mois, un an, deux ans au Maroc dans l'attente d'une opportunité de traversée ou d'une régularisation n'est pas en transit — elle est en résidence précaire avec un horizon incertain.

III. La structure démographique interne : les enfants comme indicateur de vulnérabilité systémique

3.1 28 % de réfugiés mineurs — une démographie de la vulnérabilité

Le fait que **28 % des réfugiés reconnus** et **17 % des demandeurs d'asile** soient des enfants est l'un des chiffres les plus analytiquement significatifs du document. Il signifie qu'environ **4 600 enfants** réfugiés ou demandeurs d'asile sont présents sur le territoire marocain.

Cette proportion d'enfants révèle que les mouvements enregistrés au Maroc ne sont pas principalement des migrations économiques masculines individuelles — ce sont des mouvements familiaux, incluant des enfants en bas âge, ce qui implique des besoins spécifiques en matière de protection, d'éducation, de santé pédiatrique et de prise en charge psychosociale que le système marocain n'est que très partiellement équipé pour assurer.

3.2 510 enfants en danger identifiés, 86 non accompagnés

Les **510 enfants réfugiés en situation de danger identifiés** et les **86 mineurs non accompagnés** bénéficiant d'un suivi individuel constituent la partie la plus préoccupante des données. Ces deux catégories désignent des enfants dont la protection immédiate est en jeu — enfants victimes de violences, d'exploitation, de traite, d'abus, ou simplement abandonnés à eux-mêmes sur un territoire étranger sans adulte référent.

La mention de 86 mineurs non accompagnés bénéficiant de programmes individuels est un chiffre minimum : il représente uniquement ceux que le HCR a pu identifier et enregistrer, pas l'ensemble des mineurs non accompagnés présents au

Maroc. Dans les contextes migratoires, les enfants non accompagnés qui ne se font pas connaître des autorités sont structurellement les plus vulnérables — et les moins accessibles aux dispositifs de protection.

IV. La crise de financement : une faillite structurelle du système international de protection

4.1 58 % du budget non couvert à fin juin — une réalité alarmante

Le chiffre le plus politiquement explosif du document n'est pas démographique — il est financier : à fin juin 2026, **seulement 42 % du budget annuel** du HCR Maroc était couvert, laissant **58 % des besoins sans financement** sur une enveloppe totale de **9,1 millions de dollars**. Ce taux de couverture est dramatiquement insuffisant pour assurer le fonctionnement normal des programmes de protection.

Ce déficit de financement doit être mis en perspective avec les sommes que l'Union européenne investit simultanément dans le contrôle des frontières au Maroc. La fiche de l'UE analysée précédemment dans ce programme de recherche mentionnait **300 millions d'euros** de coopération migratoire avec le Maroc, dont la majorité orientée vers la gestion des frontières et le retour. Le budget total du HCR Maroc — qui assure la protection de 23 615 personnes parmi les plus vulnérables du monde — est de **9,1 millions de dollars**. L'écart entre ces deux ordres de grandeur illustre crûment la hiérarchie des priorités du système international : contrôler les migrations coûte trente fois plus que protéger ceux qui migrent.

4.2 La légère amélioration à fin août ne résout pas le problème structurel

Le document indique qu'à fin août 2026, le déficit a été réduit à **45 %** grâce à des contributions extérieures totalisant **5 056**

466 dollars. Cette amélioration partielle, financée par des contributions individuelles et d'États depuis l'étranger, révèle l'instabilité structurelle du financement du HCR : les programmes de protection des réfugiés au Maroc dépendent de contributions volontaires et volatiles, pas d'un financement pérenne garanti par les États qui bénéficient de la coopération migratoire marocaine.

V. L'état des services : écart entre les besoins et les moyens

5.1 Les soins médicaux : 2 631 consultations pour 23 615 personnes

2 631 consultations médicales spécialisées et 463 séances de soutien psychosocial pour une population de 23 615 personnes — dont 28 % d'enfants et une forte proportion de personnes traumatisées par des conflits armés — représentent des moyens manifestement insuffisants. Sans même calcul complexe, cela représente moins d'une consultation spécialisée pour dix personnes en six mois.

La prise en charge de **426 réfugiés atteints de maladies chroniques** avec des médicaments essentiels est analytiquement révélatrice de ce que le déficit de financement produit concrètement : des personnes diabétiques, hypertendues, atteintes de maladies respiratoires ou d'autres pathologies chroniques sans accès régulier à leurs traitements. Dans des contextes de précarité, l'interruption des traitements chroniques produit des complications graves qui coûtent in fine beaucoup plus cher en soins d'urgence que ce que le traitement préventif aurait coûté.

5.2 L'appui juridique : 711 interventions pour 23 615 personnes

711 interventions juridiques — assistance judiciaire civile et pénale, obtention d'actes de naissance — pour 23 615 personnes

signifie que la très grande majorité des réfugiés et demandeurs d'asile n'ont pas accès à un accompagnement juridique dans leurs démarches. Or l'accès à la justice est pour cette population une nécessité urgente et récurrente : contestation de décisions d'expulsion, obtention de documents d'état civil pour les enfants nés au Maroc, défense dans des affaires pénales souvent initiées par des arrestations arbitraires.

La mention de **620 consultations juridiques supplémentaires** pour les réfugiés et demandeurs d'asile complète légèrement ce tableau — mais reste structurellement insuffisante par rapport à la demande.

5.3 L'aide financière : 1 600 bénéficiaires parmi les plus vulnérables

1 600 personnes ont bénéficié au moins une fois d'une aide financière multipurpose parmi les catégories les plus vulnérables — mères célibataires, mineurs non accompagnés, survivantes de violences basées sur le genre. Ce chiffre représente moins de 7 % de l'ensemble de la population enregistrée, confirmant que les ressources disponibles ne permettent de cibler que les cas les plus extrêmes de vulnérabilité.

VI. Ce que ces données révèlent sur la position du Maroc comme pays d'asile

6.1 Un système de protection hybride et fragile

Le Maroc n'a toujours pas de loi nationale complète sur l'asile. Le HCR exerce au Maroc une fonction de **substitution à l'État** — il détermine le statut de réfugié, gère les programmes de protection, coordonne les partenariats avec les associations et les institutions. La SNIA de 2014 avait posé le principe d'un transfert progressif de ces responsabilités à des institutions

marocaines, mais ce transfert reste largement inachevé douze ans plus tard.

Cette situation produit un **paradoxe institutionnel** : le Maroc reçoit des financements européens substantiels pour gérer les migrations — y compris pour « améliorer la gouvernance migratoire » selon la fiche UE — pendant que l'organisation internationale chargée de la protection des personnes les plus vulnérables sur son territoire est financée à moins de la moitié de ses besoins.

6.2 La distribution sur 86 sites : une dissémination sans filet de sécurité

La mention que les 23 615 personnes se répartissent sur **plus de 86 sites** à travers le Maroc est géographiquement révélatrice. Cette dispersion territoriale — qui va bien au-delà des grandes agglomérations — complique considérablement la prestation de services : chaque réfugié isolé dans une petite ville ou une zone rurale est structurellement moins accessible aux programmes du HCR, des associations partenaires et des services publics.

Elle révèle aussi une réalité sociale : les réfugiés ne choisissent pas nécessairement de s'installer dans les grandes villes — ils s'installent là où les réseaux communautaires les accueillent, là où le coût de la vie est plus abordable, là où des opportunités de travail informel existent. La géographie de l'installation est le produit de logiques migratoires rationnelles que les dispositifs d'accueil ne contrôlent pas.

VII. Ce que ces données signifient pour le programme MigraPress

Ces données du HCR placent le Maroc face à une contradiction analytique que les travaux de MigraPress ont documentée sous diverses formes depuis plusieurs éditions.

D'un côté, le Maroc coopère activement avec l'UE pour réduire les flux migratoires vers l'Europe, reçoit des financements substantiels à cette fin et est présenté par les institutions européennes comme un « partenaire stratégique » et un « laboratoire de la coopération migratoire africaine ».

De l'autre, sur son propre territoire, **23 615 personnes parmi les plus vulnérables du monde** bénéficient d'un système de protection financé à moins de la moitié de ses besoins, sans loi nationale d'asile, sans système de délivrance de titres de séjour autonome, et avec un HCR en déficit structurel.

Cette contradiction n'est pas un paradoxe — c'est la logique inhérente à un modèle de coopération migratoire dont la finalité principale est la réduction des flux vers l'Europe, pas l'amélioration des conditions de vie des personnes migrantes sur le territoire marocain. Les 300 millions d'euros européens orientés vers le contrôle des frontières et les 9,1 millions de dollars du budget HCR — insuffisamment financé — expriment la même hiérarchie des priorités sous deux formes complémentaires.

Conclusion : 23 615 personnes visibles dans un système construit pour les invisibiliser

Les données du HCR Maroc à juin 2026 documentent une réalité que les discours sur les flux migratoires et la coopération euro-marocaine tendent systématiquement à effacer : la présence sur le territoire marocain d'une population de réfugiés et demandeurs d'asile en croissance rapide, majoritairement originaire de zones de conflits actifs (Soudan, Syrie, Centrafrique), incluant des milliers d'enfants dont des centaines identifiés en situation de danger, et bénéficiant d'une protection systématiquement sous-financée.

Ces 23 615 personnes enregistrées sont le reflet partiel d'une réalité plus large. Leur présence au Maroc n'est pas le produit d'une décision individuelle irrationnelle ou d'une manipulation par des passeurs — elle est la conséquence directe de conflits armés qui produisent des déplacements massifs, de politiques de fermeture des frontières européennes qui bloquent les flux en transit, et d'un système international de protection chroniquement sous-financé.

Le Baromètre MigraPress a documenté comment les discours numériques marocains transforment ces mêmes personnes en menace à l'ordre public, en vecteurs de criminalité, en « marchandise exportée ». Ces données du HCR permettent de nommer ce que ces discours effacent : des êtres humains en situation de vulnérabilité extrême, dont la présence sur le territoire marocain n'est pas un choix de confort mais une nécessité de survie.

Migrapress – Plateforme numérique sur la migration

Migrapress est une plateforme numérique dédiée à la diffusion et à la vulgarisation des savoirs scientifiques sur la migration. Elle vise à rendre accessibles les recherches et analyses sur les dynamiques migratoires, les politiques publiques, la gouvernance et les enjeux sociaux et économiques liés aux mobilités humaines.

La plateforme s'adresse à un large public, incluant chercheurs, étudiants, professionnels et acteurs de la société civile, en proposant des contenus fiables, synthétiques et contextualisés.

Migrapress combine rigueur scientifique et approche pédagogique, afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux migratoires contemporains et de stimuler le débat informé autour des politiques et pratiques de migration.